

**Module Tronc commun n°1 avec module exécutants et Chargés de Chantier de travaux d'ordre non électrique (B0, H0, H0V) et avec module Fouille (BF, HF)**

Conforme à la norme NF C 18-510

## Public Concerné

Tout personnel devant effectuer toutes opérations sur des ouvrages ou des installations électriques ou dans leur voisinage

## Lieu de la Formation et Planification de date(s)

- Sur votre site en Intra : date à votre convenance.
- En Inter, au sein de l'un de nos centres : nous consulter pour obtenir le planning Inter.

## Objectifs

### Pour l'exécutant :

- comprendre la connaissance des règles des travaux hors tension qui le concerne et le respect de la zone de travail.

### Pour le chargé de chantier :

- connaître les conditions à avoir pour réaliser un travail d'ordre non électrique concourant à l'exploitation des ouvrages ou des installations dans la zone de voisinage simple (zone 1).
- connaître les conditions à avoir pour réaliser un travail d'ordre non électrique concourant à l'exploitation des ouvrages ou des installations dans la zone de voisinage renforcé HT (zone 2).

## Prérequis Obligatoires

- Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent Être capables de comprendre les instructions de sécurité.

## Durée

**Tronc commun n°1** : 7 h = 1 jour + **Module chargé de chantier** : 3h30 = 0,5 jour

- 7 heures à 10 heures 30 soit 1 jour à 1,5 jours suivant le module
- Durée de formation valable pour un groupe entre 1 et 10 stagiaires.

*Des durées supplémentaires peuvent être proposées en fonction de l'activité, de la complexité et diversité des tâches à accomplir.*

## Contenu de la Formation

- **Tronc commun n°1**
  - Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.
  - Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
  - Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.

- ✓ *Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension.*
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
  - ✓ *Identifier les limites et les zones d'environnement.*
- Décrire le principe d'une habilitation.
- Donner la définition des symboles d'habilitation.
  - ✓ *Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.*
- Lister les prescriptions associées aux zones de travail.
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
  - ✓ *Reconnaître la zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés.*
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
  - ✓ *S'assurer de la bonne mise en œuvre de son matériel et de ses outils.*
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'Article 13.
  - ✓ *Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.*
- **Module Exécutants + Chargé de chantier (B0, H0, H0V + BF, HF)**
  - Nommer les documents et les acteurs concernés par les travaux.
    - *Utiliser les documents correspondant à son niveau d'habilitation et à sa fonction.*
    - *Identifier les acteurs concernés.*
  - Nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (Autorisation et interdits, zone de travail, etc.)
    - ✓ *Appliquer les prescriptions de cette habilitation.*
    - ✓ *Définir et mettre en place la zone de travail.*
    - ✓ *Faire appliquer les instructions de sécurité.*
    - ✓ *Assurer la surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique.*
    - ✓ *Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.*
  - **Epreuve théorique : Savoirs**
    - 15 questions au minimum sur les connaissances suivantes :
      - Les dangers de l'électricité (4 questions).
      - Les distances et les zones d'environnement (6 questions dont 1 question fondamentale).
      - La limite des opérations d'ordre non électrique (chiffre 0), (5 questions dont 1 question fondamentale).
  - **Epreuve pratique : Savoir-faire**
    - 2 mises en situation au minimum sur les compétences suivantes :
      - Savoir reconnaître et repérer un environnement ou un local à risque.
      - Savoir se déplacer et évoluer dans cet environnement.

- Savoir baliser une zone de travail, surveiller le personnel et les accès dans cette zone.

Exemples de moyens mis en œuvre :

- Un local ou emplacement d'accès réservé aux électriciens.
- Une armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension en basse tension.
- Les équipements de protection (exemple : obstacle, protecteur, nappe isolante), outillages, matériels électroportatifs.

### Equipe Pédagogique - Qualification des Intervenants

- Formateurs spécialistes en prévention des risques, expérimentés sur ce thème de formation (anciens électriciens pour la plupart).
- Responsable Pédagogique : Bruno LAKAL.

### Moyens Pédagogiques

- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés
- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
- Préparation au contrôle des connaissances au moyen d'exercices théorique et pratique
- Contrôle des connaissances, effectué en fin de stage (épreuve théorique et pratique)
- Support de formation remis à chaque stagiaire

### Modalités de mise en œuvre

- Les stagiaires devront venir en formation en tenue de travail (avec leurs EPI : gants, chaussures de sécurité, casque si nécessaire).

### Evaluation et Sanction

- Une évaluation à chaud est effectuée à la fin de la session de stage par le formateur. Cette évaluation a pour objectifs principaux de :
  - Evaluer l'intégration des outils et techniques transmis à l'occasion de la formation
  - Mesurer la satisfaction et l'intérêt des participants
  - Pressentir les évolutions et les changements mis en place
- **Sanction :**
  - Avis favorable ou défavorable quant à l'Habilitation Electrique du stagiaire (et en fonction de l'indice d'habilitation),
  - Attestation de stage,
  - Edition d'un titre d'habilitation électrique avec les indices concernés (qui devra être signé par le stagiaire et par l'employeur) valable 3 ans.